

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1142

8 mai 2008

SOMMAIRE

4ème Dimension S.A.	54773	Lux Euro-Asian Investments III	54774
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l.	54798	Maristeph S.A.	54777
Anek Lines Luxembourg S.A.	54779	MEIF II Luxembourg Communications S.à r.l.	54784
Ashwell Rated S.A.	54777	MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	54777
Ashwell S.A.	54778	MindRich S.à r.l.	54792
Bamford Holding S. à r.l.	54807	Nabors Luxembourg S.à r.l.	54770
Borrylad Holding S.à r.l.	54808	Nereo Finance S.A.	54772
Bridlux S.A.	54775	Qstar Technologies SA	54772
Brin d’Idée S.à r.l.	54773	Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l.	54781
Burglux S.A. Holding	54775	Rock Ridge RE 11	54778
Business Lab Holding S.A.	54775	Rock Ridge RE 15	54794
Carmela S.à r.l.	54795	Rock Ridge RE 17	54779
Cetra Asset-Line International S.A.	54775	Rock Ridge RE 19	54806
C.Gen S.A.	54812	Rock Ridge RE 2	54779
Duroc S.A.	54770	Rock Ridge RE 26	54795
Evergreen Estates Holding S.A.	54776	Rock Ridge RE 27	54781
Felten-Scholtes S.à.r.l.	54777	Rock Ridge RE 35 S.à r.l.	54781
Field Point I-A	54780	Rock Ridge RE 36 S.à r.l.	54780
Field Point I-A PE 1	54806	Rock Ridge RE 4	54778
Fund-Market S.A.	54771	Runhub S.A.	54776
Global Renewable Energy Resources - Glo- renerg Sàrl	54776	Second Euro Industrial Properties	54776
Greyland Holding Sàrl	54780	S. Felten S.à r.l.	54774
Immo Guillaume Schneider S.A.	54774	S. Felten S.à r.l.	54774
Investment Overseas Holding S.A.	54809	THQ Wireless International S.à r.l.	54816
Kelso SB II S.à r.l.	54807	UBS Institutional Fund Management Com- pany S.A.	54771
Kelso SB I S.à r.l.	54808	UT Luxembourg Holding I S.à r.l.	54773
Kenross Lux S.A.	54770	Verdandi Management S.à r.l.	54772
Leonlux Holding S.A.	54772		

Kenross Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 48.548.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Kenross Lux S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 20 avril 2006 que:

L'assemblée générale a décidé de remplacer le commissaire aux comptes Carlo Severgnini par Monsieur Achille Severgnini, demeurant au 9, Via Camperio, I-20123 Milan, avec mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2008052468/1142/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Duroc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 104.092.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 mars 2008, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Paul LUTGEN de sa fonction d'administrateur.
- 2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2007:
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008052466/504/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Nabors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.838.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 mars 2008

En date du 27 mars 2008, l'Associé Unique de Nabors Luxembourg S.à.r.l («la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Mattia Danese en qualité de gérant de la société avec effet au 21 mars 2008;
- De nommer Madame Cândida Gillespie, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 21 mars 2008 et pour une durée indéterminée;
- De transférer l'adresse professionnelle de Mr Doeke van der Molen, gérant de la société, du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company

Signatures

Référence de publication: 2008052461/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Institutional Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.517.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Tobias Meyer, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009
- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009
- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009
- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Institutional Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052513/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fund-Market S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 63.861.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 04 décembre 2007

Le mandat du Réviseur d'Entreprise a été renouvelé pour la durée d'un an.

Réviseur d'entreprise:

DELOITTE 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2008

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs pour la durée d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

M. Robert RECKINGER, Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Mario KELLER, Vice-Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Pierre AHLBORN, Administrateur Directeur, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Philippe DEPOORTER, Administrateur, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Pit RECKINGER, Administrateur, résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill

M. Luc RODESCH, Administrateur, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Gehlen

Référence de publication: 2008052521/7/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Qstar Technologies SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 90.239.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008051436/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04701. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Leonlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Grün.
R.C.S. Luxembourg B 52.742.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008051416/5362/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05607. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Verdandi Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.250,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 130.803.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour VERDANDI MANAGEMENT S.A.R.L.

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008051421/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04245. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Nereo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 117.917.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051432/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00195. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

4ème Dimension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.051.

—
Extrait aux fins de publication du Conseil d'administration du 3 avril 2008

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Dandois & Meynial
Signature

Référence de publication: 2008051143/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Brin d'Idee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 59, rue du Pont-Rémy.
R.C.S. Luxembourg B 72.399.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 03 avril 2008

L'assemblée décide de transférer le siège de la société avec effet immédiat à l'adresse L-2423 LUXEMBOURG, 59, rue du Pont-Rémy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 04 avril 2008.

Maître Jerry MOSAR
Mandataire de la société

Référence de publication: 2008051148/271/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.593.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 1^{er} avril 2008:

- La démission des administrateurs de catégorie A, Madame Kelly J. SCHMIDT, avec effet rétroactif au 17 mars 2008, et Monsieur Patrice NOIRET, avec effet au 14 avril 2008, a été acceptée;

- Nommer en remplacement les personnes suivantes aux fonctions d'administrateur de catégorie A, pour une durée indéterminée:

* Monsieur Brian A. ROY, né le 9 février 1967 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au One Financial Plaza, Hartford, CT 06101, Etats-Unis d'Amérique, avec effet rétroactif au 17 mars 2008;

* Monsieur Christian IDCZAK, né le 26 août 1963 à Paris, France, résidant professionnellement au 4B, avenue Lympia, Nice, France, F-06300, avec effet au 14 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008051625/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 83.310.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 1, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051156/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

S. Felten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebange.
R.C.S. Luxembourg B 98.555.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052707/8873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05798. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

S. Felten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebange.
R.C.S. Luxembourg B 98.555.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052706/8873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05802. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

IGS S.A., Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

B.p. 30, L-6101 Junglinster

Le notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008051732/231/16.

(080056885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Business Lab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.017.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008051440/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03875. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Burglux S.A. Holding, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 15.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2008051439/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04197. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Bridlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 100.854.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008051441/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04193. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Cetra Asset-Line International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 46.651.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051452/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03668. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Evergreen Estates Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.474.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008051431/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04751. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.371.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008051423/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04428. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Runhub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008051442/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00193. - Reçu 18,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080056416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Global Renewable Energy Resources - Glorenerg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 94.283.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Marcel Stephany

Signature

Référence de publication: 2008052697/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02151. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.627.

La nouvelle adresse de Klaus THALHEIMER, Gérant de classe B, est la suivante: 15, Am Kirchberg, 60431, Francfort, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052667/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.848.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 mars 2008

Au Conseil d'Administration de ASHWELL RATED S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Cândida Gillespie

Administrateur

Référence de publication: 2008051268/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Le bilan au 31/12/1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008052677/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04638. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Felten-Scholtes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebange.
R.C.S. Luxembourg B 95.506.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052702/8873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05796. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Rock Ridge RE 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.753.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique Rock Ridge RE 4 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052499/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 11, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.101.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique Rock Ridge RE 11 (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052500/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Ashwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.800.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 mars 2008

Au Conseil d'Administration de ASHWELL S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Cândida Gillespie

Administrateur

Référence de publication: 2008051269/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Anek Lines Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.064.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 mars 2008

Au Conseil d'Administration de Anek Lines Luxembourg SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 30 mars 2008.

Cândida Gillespie

Gérante

Référence de publication: 2008051271/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03517. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Rock Ridge RE 17, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.247.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 17 (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052493/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05876. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 2 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052494/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05879. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.548.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 36 Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052495/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Field Point I-A, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.088.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Field Point I-A (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclerc, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052496/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Greyland Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.644.

Le gérant unique de Greyland Holding S.A.R.L. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008051287/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Rock Ridge RE 27, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.914.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 01^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 27 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclerc, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052474/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.667.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 35 Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052497/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 73.450,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.510.

In the year two thousand eight, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L., with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 125.867, owner of two hundred seventy-five (275) shares of the Company,

QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L., with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 135.514, owner of two hundred twenty five (225) shares of the Company,

here represented by Flora Gibert notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.A R.L., with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under no 135.510 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated December 20, 2007, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés and whose articles of association have not been amended. II. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by five hundred (500) shares of fifty Euro (EUR 50) each, all subscribed and fully paid.

III. The shareholders resolved to increase the share capital by an amount of forty eight thousand four hundred fifty Euro (EUR 48,450) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) to seventy three thousand four hundred fifty Euro (EUR 73,450) by issuing nine hundred sixty nine (969) new shares of the Company having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, together with a share premium amounting to ten Euro (EUR 10).

Subscription - Payment

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to the five hundred thirty three (533) new shares of the Company having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and fully pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to the amount of twenty-six thousand six hundred and fifty-three Euro (EUR 26,653). The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a contribution agreement entered into by QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L. and the Company, whereby QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L. renounces to the claim.

QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to the four hundred thirty six (436) new shares of the Company having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and fully pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to the amount of twenty one thousand eight hundred seven Euro (EUR 21,807). The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a contribution agreement entered into by QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L. and the Company, whereby QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L. renounces to the claim.

Managers' intervention

Thereupon intervene, the current managers of QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.A R.L., all of them here represented by Flora Gibert by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, the managers of the Company, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment, on presentation of the contribution agreement which will remain here annexed.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 8 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at seventy three thousand four hundred fifty Euro (EUR 73,450) represented by one thousand four hundred sixty nine (1,469) shares of fifty Euro (EUR 50) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand Euros (EUR 2.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 125.867, propriétaire deux cent soixante quinze (275) parts sociales de la Société,

QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 135.514, propriétaire deux cent vingt cinq (225) parts sociales de la Société,

ici représentée par Mme Flora Gibert, clerks de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requises le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.A R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.510 (ci après la «Société»), constituée par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, non encore publié au Memorial, Recueil des Sociétés, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social est fixé à vingt cinq mille Euro (EUR 25,000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante huit mille quatre cent cinquante Euro (EUR 48,450) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Euro (EUR 25,000) à soixante treize mille quatre cent cinquante Euro (EUR 73,450) par la création et l'émission de mille quatre cent soixante neuf (1,469) parts sociales nouvelles de cinquante Euro (EUR 50) chacune, qui seront intégralement libérées ensemble avec une prime d'émission s'élevant à dix Euro (EUR 10).

Intervention - Souscription

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L., précitée, par son mandataire, déclare souscrire cinq cent trente trois (533) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.A R.L., pré-désignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de vingt six mille six cent cinquante trois Euro (EUR 26,653).

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L. déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital. La justification de l'existence du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un contribution agreement signé par QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L. et par la Société, par lequel QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L. renonce à sa créance.

QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L., précitée, par son mandataire, déclare souscrire six cent soixante et une (436) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.A R.L., pré-désignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de vingt et un mille huit cent sept Euro (EUR 21,807).

QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L. déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital. La justification de l'existence du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un contribution agreement signé par QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L. et par la Société, par lequel QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.A R.L. renonce à sa créance.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus tous les gérants de QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.A R.L. ici représentés par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, les gérants marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscription et libération, sur présentation d'un contribution agreement qui restera ci-annexé.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à soixante treize mille quatre cent cinquante Euro (EUR 73,450) représenté par mille quatre cent soixante neuf (1,469) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune.»

54784

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008, Relation: LAC/2008/11627. — Reçu deux cent quarante-deux euros et trente cents (242,30.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052322/211/147.

(080057813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

MEIF II Luxembourg Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.826.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand -Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings S.a r.l., a company incorporated under the Laws of Luxembourg, registered at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.627.

Here duly represented by Mrs Solange WOLTER, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 14, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "MEIF II Luxembourg Communications S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) represented by five hundred (500) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of twenty five hundred euro (€ 25) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Chapter III.- Management

8. Management. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"). The members of the Board of Managers need not to be Shareholders.

The Board of Managers will be composed of at least three members (the "Members" and each a "Member") divided into one or more A Manager and one or more B Manager.

A Member may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Members must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

The Members shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Members for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any Member. In case that all the Members are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Member may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Member as his proxy.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Members present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Member, provided that each participating Member is able to hear and to be heard by all other participating Members whether or not using this technology, and each participating Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Members. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Members present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Extracts shall be certified by any Member.

9. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company . The Company shall be bound by the joint signature of two Members including at least one A Manager and one B Manager or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Members, including at least one A Manager and one B Manager.

11. Liability of the Members. Any Member does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Member and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Member of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV.- General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of September.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on the first day of April and ends on the last day of March of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, MEIF II Luxembourg Holdings S.a r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Managers:

- Mr Frank Przygodda, company director, born on February 28, 1968 in Bochum (Germany), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mr Philippe Salpetier, company director, born on August 19, 1970 in Libramont-Chevigny (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

B Managers:

- Mr Klaus Thalheimer, corporate director, born on November 7, 1962 in Darmstadt (Germany), residing in Am Kirchberg 15, D-60431 Frankfurt (Germany); and

- Mr Edward Beckley, corporate director, born on June 17, 1975 in WELWIN Garden City (United Kingdom), with professional address at Citypoint, 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom).

2. The registered office of the Company is 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand - Duchy of Luxembourg. There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,900.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

MEIF II Luxembourg Holdings S.a r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627.

Ici représentée par Madame Solange WOLTER, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mars 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MEIF II Luxembourg Communications S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire

n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s).

6. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III.- Gérance

8. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres») et chacun comme un «Membre») répartis en un ou plusieurs Gérant A et un ou plusieurs Gérant B.

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie.

Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous ses Membres présents ou représentés aux séances et sont déposés dans les livres de la Société. Des extraits seront certifiés par un Membre.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B.

11. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12. Délégation et agent du Conseil de Gérance. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés -Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de septembre. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés;

- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2009.

Souscription - Libération

Ensuite, MEIF II Luxembourg Holdings S.a r.l., prénommée, a souscrit comme les cinq cents (500) parts sociales du capital social qui ont été libérées moyennant des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Frank Przygodda, directeur de sociétés, né le 28 février 1968 à Bochum (Allemagne), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Monsieur Philippe Salpetier, directeur de sociétés, né le 19 août 1970 à Libramont-Chevigny (Belgium), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- Monsieur Klaus Thalheimer, directeur de sociétés, né le 7 novembre 1962 à Darmstadt (Allemagne), demeurant à Planetenstrasse 19, D-60431 Francfort (Allemagne); et

- Monsieur Edward Beckley, directeur de sociétés, né le 17 juin 1975 à Welwyn Garden City (Angleterre), avec adresse professionnelle à Citypoint, 1 Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (Angleterre).

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi. Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12164. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Pr. Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052960/242/449.

(080058073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

MindRich S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 2, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 120.974.

1. Monsieur Anthony CANNELL.

Né le 10 août 1957 à Melbourne (Australie), administrateur de sociétés, demeurant 13, Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australie 4070,

D'une part, ci-après dénommé aux présentes sous le vocable «LE CEDANT».

2. Monsieur Bradley John SUGARS

Né le 28 mai 1971 à Brisbane (Australie), administrateur de sociétés, demeurant 421 Grandview Road, Pullenvale, Queensland 4069, Australie 4069

D'autre part, ci-après dénommé aux présentes sous le vocable «LE CESSIONNAIRE».

Lesquelles préalablement à la CESSION DE PARTS SOCIALES, faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit:

Expose

I. Constitution de la société à responsabilité limitée MINDRICH s.à r.l.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg;

acte daté du 20 octobre 2006 et enregistré en l'étude de Maître Jean-Joseph WAGNER sous le numéro 16 122,

il a été constitué par:

1) Monsieur Bradley John Sugars, né le 28 mai 1971 à Brisbane (Australie), administrateur de sociétés, demeurant 421 Grandview Road, Pullenvale, Queensland 4069, Australie 4069

2) Monsieur Anthony Cannell né le 10 août 1957 à Melbourne (Australie), administrateur de sociétés, demeurant 13, Fiddlewood Cres Bellbowrie, Queensland, Australie 4070

3) Monsieur Vittorio Ciuffetelli, né le 25 septembre 1959, administrateur de sociétés, demeurant 91 Bridleman Road, Bridleman Downs, Queensland, Australie 4035

une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MINDRICH S.A.

établie et ayant son siège social à 124, boulevard de la Pétrusse L- 2330 Luxembourg,

Ladite société MINDRICH S.A. a été immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 novembre 2006 sous le numéro B 120 974,

En date du 22 mai 2007, par une Assemblée Générale Extraordinaire, les Actionnaires décident de modifier la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg;

Acte daté du 22 mai 2007 et enregistré en l'étude de Maître Jean-Joseph.

II. Administration

La société Mindrich s.à.r.l. sus qualifiée;

Respectivement:

1) Monsieur Bradley John Sugars, né le 28 mai 1971 à Brisbane (Australie), administrateur de sociétés, demeurant 421 Grandview Road, Pullenvaie, Queensland 4069, Australie 4069

2) Monsieur Anthony Cannell né le 10 août 1957 à Melbourne (Australie), administrateur de sociétés, demeurant 13, Fiddlewood Gres Bellbowrie, Queensland, Australie 4070

3) Monsieur Vittorio Ciuffetelli, né le 25 septembre 1959, administrateur de sociétés, demeurant 91 Bridleman Road Bridleman Downs, Queensland, Australie 4035

ont été désignés aux fonctions de gérants lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à l'issue de l'acte constitutif par devant Me Jean-Joseph WAGNER;

III. Capital

Le capital social a été fixé aux termes de l'article n ° 5 des statuts «à 31.000.-€, divisés en 3.100 parts sociales d'une valeur nominale de 10.-€ chacune».

Le capital social a été entièrement libéré par des versements en numéraire à un compte bancaire;

IV. Les parts sociales ci-après cédées appartiennent en partie au CEDANT pour lui avoir été attribuées lors de la constitution de la société en représentation de son apport en numéraire, et ont été constatées comme avant été intégralement libérées au jour de la constitution.

CECI EXPOSE, il est passé à la cession de parts sociales, objet des présentes.

Cession de parts sociales

Le cédant, Anthony CANNELL, cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire qui accepte, les 100 parts sociales dont il est propriétaire, numérotées de 3001 à 3.100 qu'il détient en pleine et entière propriété en qualité d'associé fondateur dans la société à responsabilité limitée MINDRICH s.à.r.l., suivant le détail ci-dessous:

- Parts sociales cédées à Monsieur Bradley John Sugars 100 de 3001 à 3.100

Lesdites parts sociales cédées étant libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

Propriété - jouissance

Le CESSIONNAIRE est propriétaire des parts sociales dont s'agit à compter de ce jour.

Il en aura la jouissance à compter du même jour par la possession réelle.

Il participera et contribuera aux résultats sociaux à proportion des droits attachés aux parts sociales cédées à compter de ce jour.

A cet effet, le CEDANT met et subroge le CESSIONNAIRE dans tous les droits et actions attachés aux parts sociales cédées.

Prix

Les présentes sont consenties et acceptées moyennant le prix principal de 1.-€ (un euro).

Paiement du prix

Le CESSIONNAIRE a payé le prix ci-dessus exprimé comptant, dès avant ce jour, et hors la comptabilité du rédacteur de l'acte soussigné.

Charges et conditions

La présente est consentie de part et d'autre sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

54794

Nantissement

Le CEDANT déclare que les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du CESSIONNAIRE, et qu'aucun créancier soit de la société, soit du CEDANT, n'a demandé que les parts sociales de la société présentement cédées soient nanties à son profit.

Déclarations

Le CEDANT et le CESSIONNAIRE déclarent chacun en ce qui les concerne:

- que son état est celui indiqué en tête des présentes
- avoir la pleine capacité pour s'engager aux présentes
- contracter en pleine connaissance de cause
- n'avoir pas fait l'objet d'une mesure telle que règlement amiable ou liquidation judiciaire.

Dispositions générales

Le présent contrat reflète l'intégralité des conventions conclues entre les parties et ne saurait être interprété à la lumière d'autres pièces, qui seraient en tout état de cause réputées inexistantes.

Toute modification que les parties entendraient y avoir apportée ne pourra être établie que par la production d'un écrit.

For

La présente convention est soumise exclusivement aux dispositions du droit luxembourgeois.

Les tribunaux de et à Luxembourg-ville sont les seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à l'existence de la présente.

DONT ACTE, établi sur quatre pages

Et après lecture faite, les parties ont signé le présent acte, en deux exemplaires originaux, chaque partie déclare en avoir reçu un exemplaire.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Bradley John SUGARS / Anthony CANNELL

LE CESSIONNAIRE / LE CEDANT

Référence de publication: 2008051588/1675/103.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01934. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Rock Ridge RE 15, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.248.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 15 (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052503/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 26, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.925.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 26 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052498/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Carmela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.823.

—
In the year two thousand and seven, on the thirteenth of April.

Before, Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Citigroup Venture Capital International Growth Partnership, L.P., a company incorporated and organized under the laws of the Cayman-Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and

2. Citigroup Venture Capital International Co-Investments, L.P., a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

both here represented by Ms Tulay Sonmez, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Jersey on April 12, 2007.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that Citigroup Venture Capital International Growth Partnership, L.P. and Citigroup Venture Capital International Co-Investments, L.P. are the shareholders (the Shareholders) of CARMELA S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.823 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 225 on February 21, 2007;

II. that the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by two hundred and fifty (250) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 50) each; and

III. that the Shareholders unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company unanimously resolve to split each existing share into forty (40) new shares so as to have its share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by ten thousand (10.000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders decide to restate article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by ten thousand (10.000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all fully paid-up."

Furthermore, the Shareholders of the Company unanimously resolve to grant a power of attorney to any class B manager of the Company to update the shareholders register, following the first resolution.

Third resolution

The Shareholders of the Company unanimously resolve to amend and replace article 12 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties, appointed and removed by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers.

Resolutions at the board of managers' meetings are only validly taken in so far as they are adopted in a meeting held in Luxembourg or during a conference call initiated from Luxembourg.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager of the Company or by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated."

Fourth resolution

The Shareholders of the Company unanimously resolves to amend and replace the first two sentences of article 14 of the Company's articles of association as follows:

"Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are (i) adopted during a meeting held in Luxembourg or during a conference call initiated from Luxembourg and (ii) adopted by a majority of shareholders representing more than half of the Company's corporate capital."

Fifth resolution

The Shareholders of the Company accept the resignation of Mr. Paul Marx as manager of the Company and unanimously appoint the following persons as managers of the Company, for an unlimited duration,

- Andres SMALL, holder of a US passport with number 710075681, born on 23 April 1980 in Mexico City (Mexico), residing at 38 Gramercy Park N -Apt 4C, New York, NY 10010 United States of America, as class A manager;

- Juan Pablo PALLORDET, holder of an Argentinean passport with number 23668840, born on November 24, 1973 in Buenos Aires (Argentina) and residing at 55 St. Marks Place, Apt 5 New York, NY 10003, United States of America, as class A manager;

- Carl SPEECKE, holder of a Belgian passport with number EE253838, born on 5 March 1964 in Kortrijk (Belgium) and residing professionally at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; as class B manager; and

- Christophe FASBENDER, holder of a Belgian passport with number EE863763, born on 6 December 1977 in Arlon (Belgium) and residing professionally at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; as class B manager.

Sixth resolution

The meeting resolves to grant a power of attorney to the notary to prepare and file with the Luxembourg register of commerce and companies a coordinated version of the Company's articles of association and to do whatever is necessary to make the above resolutions enforceable against third parties.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 1,250.- €.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant, Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Citigroup Venture Capital International Growth Partnership, L.P., une société organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et

2. Citigroup Venture Capital International Co-Investments, L.P., une société organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentées par Ms Tulay Sonmez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Jersey le 12 avril 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, en qualité qu'elle agit, ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I- que Citigroup Venture Capital International Growth Partnership, L.P. et Citigroup Venture Capital International Co-Investments, L.P. sont les associés (les Associés) de CARMELA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.823 (la Société), constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 225 du 21 février 2007;

II- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous formes nominatives d'une valeur nominale de cinquante euro (50 EUR) chacune; et

III- que les Associés ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société décident de partager chaque part sociale existante en quarante (40) nouvelles parts sociales afin que son capital social soit de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un euro vingt cinq centimes (EUR 1,25).

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, les Associés décident de refondre l'article 6, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représenté par dix mille (10.000) parts sociales entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (1,25 EUR).»

De plus, les Associés de la Société décident d'accorder unanimement une procuration à tous gérant de classe B de la Société afin de mettre à jour le registre des associés, en conséquence de la première résolution.

Troisième résolution

Les Associés de la Société décident unanimement de modifier et de remplacer l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés et révoqués par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance composés de gérants de classe A et de gérants de classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement si elles sont adoptées lors d'une réunion tenue au Luxembourg ou pendant une conférence téléphonique initiée du Luxembourg.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique de la Société ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.»

Quatrième résolution

Les Associés de la Société décident unanimement de modifier les deux premières phrases de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

«Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement si elles sont adoptées (i) lors d'une réunion tenue au Luxembourg ou pendant une conférence téléphonique initiée du Luxembourg et (ii) prises à la majorité des membres représentant plus de la moitié du capital social de la Société.»

Cinquième résolution

Les Associés de la Société acceptent la démission de Paul Marx comme dirigeant de la Société et nomment à l'unanimité comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Andres SMALL, un citoyen Américain avec numéro de passeport 710075681, né le 23 avril 1980 à Mexico City (Mexique), domicilié au 38 Gramercy Park N - Apt 4C, New York, NY10010 Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de classe A;

- Juan Pablo PALLORDET, un citoyen Argentin avec numéro de passeport 23668840, né le 24 novembre 1973 à Buenos Aires (Argentine), domicilié au 55 St. Marks Place, Apt 5 New York, NY 10003, United States of America, comme gérant de classe A;

- Carl SPEECKE, un citoyen Belge avec numéro de passeport EE253838, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de classe B; et

- Christophe FASBENDER, un citoyen Belge avec passeport numéro EE863763, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; comme gérant de classe B.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder une procuration au notaire afin de préparer et d'enregistrer au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg une version coordonnée des statuts coordonnés de la Société et de faire tout ce qui est nécessaire pour rendre opposables les résolutions qui précèdent aux tiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est estimé à environ 1.250,- €.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Sonmez, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5513. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008052916/212/177.

(080058551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.831.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth of March.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

AMP Capital investors international Holdings Limited, ACN 114 352 957, a limited company incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia, here represented by, Mr Arno van POEYER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Sidney on March 17th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as a managing general partner of a corporate partnership limited by shares organised as a special investment fund under the law of February 13, 2007.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, AMP Capital investors International(s) Holdings Limited, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

54802

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Phil Garling, manager, born on 8 October 1953 in Sydney (Australia), with professional address at Level 13, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australia;

- Mr. Rob Gregor, manager, born on 29 May 1969 in Griffith (Australia), with professional address at 4th floor Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX United Kingdom; and

- Vistra (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.185 represented by Mr. Bart Zech, manager, born on 5 September 1969 in Putten (the Netherlands).

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMP Capital Investors International Holdings Limited, une société constituée et régie selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social au 24^{ème} niveau, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ACN 114 352 957, ici représentée par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société sera, en particulier, désignée en qualité d'associé commandité de la société en commandite par actions régie par la loi du 13 février 2007.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

AMP Capital Investors International(s) Holdings Limited, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Phil Garling, gérant, né le 8 octobre 1953 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle au 13^{ème} niveau, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australie;
- M. Rob Gregor, gérant, né le 29 mai 1969 à Griffith (Australie), avec adresse professionnelle au 4^{ème} étage Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX Angleterre;
- Vistra (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.185 représentée par M. Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas).

2. Le siège social de la Société est établi au L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van Poeyer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 mars 2008, LAC/2008/12098. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents
Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008052972/5770/414.

(080058146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Field Point I-A PE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.068.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Field Point I-A PE 1 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclerc, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052479/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 19, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.245.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 19 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052480/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Kelso SB II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bamford Holding S. à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.518.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) SA, a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46448, here represented by Mr Joost Mees, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 19th day of March, 2008.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company "Bamford Holding S. à r. l.", having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 135.518, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on the 14th day of December 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 408 of February 16, 2008.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur par the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into "Kelso SB II S. à r.l."

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation the Company which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Kelso SB II S. à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée"."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated here above, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person acting in her here above stated capacities, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448 ici représentée par Monsieur Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée le 19 mars 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société «Bamford Holding S. à r.l.» avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 135.518, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 408 du 16 février 2008.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en "Kelso SB II S. à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kelso SB II S.à r.l." (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. MEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12198. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052919/242/73.

(080058253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**Kelso SB I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Borrylad Holding S.à r.l.)**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.528.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) SA, a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46448, here represented by Mr Joost Mees, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 19th day of March, 2008.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur par the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, declares to be the sole partner of the company "Borrylad Holding S. à r. l.", having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 135.528, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on the 14th day of December 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 407 of February 16, 2008.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into "Kelso SB I S. à r.l"

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation the Company which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Kelso SB I S. à r.l" (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée"."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated here above, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448 ici représentée par Monsieur Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée le 19 mars 2008.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société «Borrylad Holding S. à r.l.» avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 135.528, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 14 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 407 du 16 février 2008.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en "Kelso SB I S. à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kelso SB I S.à r.l." (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. MEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12197. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052922/242/73.

(080058266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Investment Overseas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 137.829.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Fiduciaire Glacis S.à r.l., R.C. Luxembourg B 81.939, une société avec siège social au 18A, bd de la Foire, Luxembourg, ici représentée par son gérant Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVESTMENT OVERSEAS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à LUXEMBOURG.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions, sans désignation de valeur nominale chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11 heures à LUXEMBOURG au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune de Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin de l'an deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l.

TOTAL: 500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à la somme de mille huit cent cinquante (1.850,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à deux et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:
Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Fiduciaire GLACIS S.à r.l., 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5) Le siège social est fixé à L-1114 LUXEMBOURG, rue Nicolas Adames, 3.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 mars 2008. LAC/2008/12099. — Reçu deux cent cinquante euros

Eur 0,5% = 250.-.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008052965/5770/115.

(080058110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

C.Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

STATUTS

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) La société anonyme «NOVOPAR» avec siège social à L - 2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.465,

ici représentée par deux administrateurs Messieurs Freddy A. BRACKE, économiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert et Frank VAN BELLINGEN, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1853 Strom beek-Bever, 95, Sint Amandsstraat,

lesquels peuvent engager ladite société par leur signature conjointe tel qu'il résulte de l'article 11 des statuts de la société.

2) La société anonyme «ENERVEST S.A.», avec siège social à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert, constituée ce jour et avant les présentes par-devant le notaire instrumentant,

Ici représentée par Monsieur Freddy A. BRACKE, administrateur-délégué, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert,

Lequel peut engager ladite société par sa seule signature tel qu'il résulte de l'article 13 des statuts.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec lequel il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «C.GEN S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, la société y a son principal établissement. Le conseil d'administration est compétent pour fixer l'adresse exacte du siège social à l'intérieur de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et développer de telles participations.

La Société peut notamment prendre des participations dans des sociétés ayant pour objet la production, le transport, la transformation, la distribution et la commercialisation d'énergie sous toutes ses formes et de toutes sources d'énergie, telle que l'électricité; dans des sociétés ayant également pour objet le développement, la fourniture de toutes prestations en matières de services énergétiques, l'étude, la promotion et la valorisation de toutes formes et toutes sources d'énergie.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

Elle pourra également réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à DEUX CENT SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (260.000.000.-EUR), représenté par NEUF MILLE (9.000) actions A et MILLE actions B (1.000) sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les droits attachés à chacune des actions de classe A et de classe B sont définis comme suit:

Dans l'hypothèse de distributions de profits aux actionnaires, ces distributions, dans la mesure où elles ne sont pas réalisées par prélèvement sur la prime d'émission, devront être effectuées selon les modalités suivantes chaque année où une distribution a été décidée:

1) Les premiers un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) distribués sous forme de dividendes, que ce soit en une seule et unique distribution ou en plusieurs distributions successives s'élevant au total à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), seront exclusivement alloués aux actions de classe B:

2) Au-delà des un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) versés en dividendes, les distributions seront réparties au prorata entre les actions de classe A et les actions de classe B. Nonobstant toute disposition contraire, la présente disposition ne donne pas droit à une distribution systématique de dividende chaque année, ni au cumul des seuils indiqués ci-dessus pour toute année suivant celle où l'assemblée générale n'aurait pas décidé de procéder à la distribution de dividendes.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le prix de rachat des actions est établi sur base de la valeur nette de la société à la date du rachat, tel que calculé par le conseil d'administration de la société.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par audio/visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

De même le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et de toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège de la société.

Art. 13. Représentation. Le conseil d'administration de la société est composé de trois membres au moins.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

L'Achat, la vente de participation n'est pas à considérer comme gestion journalière de la société.

Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfiques. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi et suivant les dispositions énoncées à l'article 6 des statuts.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.
- 3) Par dérogation à l'article 11 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.
- 4) Par dérogation à l'article 12 des statuts, le premier administrateur-délégué est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions émises comme suit:

1) NOVOPAR S.A., sus-mentionnée,

A souscrit HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ (8.425) actions de catégorie A pour un montant total de DEUX CENT DIX-NEUF MILLIONS CINQUANTE MILLE euros (EUR 219.050.000,-).

2) ENERVEST S.A., sus-mentionnée,

A souscrit CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (575) actions de catégorie A et MILLE (1.000) actions de catégorie B pour un montant total de QUARANTE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE euros (EUR 40.950.000,-).

Les 8.425 actions A intégralement souscrites par NOVOPAR S.A., préqualifiée, ont été libérées moyennant un apport en nature de:

420.553 actions sans désignation de valeur nominale représentant 34,9999% (420.553/1.201.584) du capital se montant à VINGT-DEUX MILLIONS CINQUANTE MILLE euros (EUR 22.050.000,00) de la société de droit belge ENERFIN NV., société anonyme de droit belge ayant son siège social Sneeuwbeslaan 14, B-2610 Wilrijk.

Et de

421.214 actions sans désignation de valeur nominale représentant 99,99% (421.214/421.215) du capital se montant à SEPTANTE-SEPT MILLIONS d'euros (EUR 77.000.000,00) de la société de droit belge ALBEON N.V., société anonyme de droit belge ayant son siège social 75, Sint Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

Et de

362.500 actions sans désignation de valeur nominale représentant 100% du capital se montant à CENT VINGT MILLIONS d'euros (EUR 120.000.000,00) de la société de droit belge ENERGY HOLDING BVBA, société privée à responsabilité limitée ayant son siège social 75, Sint Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

Les 575 actions A et les 1.000 actions B intégralement souscrites par ENERVEST S.A., préqualifiée, ont été libérées moyennant un apport en nature de:

781.030 actions sans désignation de valeur nominale représentant 65% (781.030/1.201.584) du capital se montant à QUARANTE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE euros (EUR 40.950.000,-) la société de droit belge ENERFIN NV., société anonyme de droit belge ayant son siège social Sneeuwbeslaan 14, B-2610 Wilrijk.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 8 avril 2008 par la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 260.000.000 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 9.000 actions A et des 1.000 actions B à émettre en contrepartie."

La preuve du transfert des actions des sociétés anonyme ENERFIN N.V., ALBEON N.V. et de la société privée à responsabilité limitée ENERGY HOLDING BVBA a été rapportée au notaire instrumentant sur vue des pièces justificatives.

Déclaration - évaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 6.800.- €.

Assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt après la constitution de la Société, les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après vérification de sa constitution régulière, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - La société ADHELYS N.V. (Banque carrefour des Entreprises BCE nr 880.888.177), ayant son siège social Rechtstraat 97, B-2570 Duffel, représentée par Monsieur Wim Heyselberghs, Administrateur-délégué.
 - La société Free Haven Limited (nr 5025383 register of companies for England and Wales) ayant son siège social The Quadrangle, 180 Wardour Street W1F 8LB Londres, représentée par Monsieur Frank van Bellingen.
 - Monsieur Camille Cigrang, Administrateur de sociétés, né à Anvers (Belgique) le 8 août 1934, demeurant Dene Park, Shipbourne Road Tonbridge-Kent TN11 9NS.
 - Monsieur Freddy Bracke, économiste, né à Gand (Belgique) le 7 octobre 1944, demeurant 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg.
- Monsieur Camille Cigrang est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.
- Monsieur Freddy Bracke est nommé aux fonctions d'Administrateur-délégué.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Christian Cigrang, demeurant Arthur Goemaerelei, 24B-2018Anvers.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte forme un apport de tous (99,99%) les actions de ENERFIN N.V., de tous (99,99%) les actions de ALBEON N.V., de tous (100%) les actions de ENERGY HOLDING BVBA, les parties requièrent conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, l'exonération du droit d'apport sur les apports en question.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants dûment représentés, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. A. Bracke, F. Van Bellingen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 AVR. 2008. Relation: EAC/2008/4791. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008052979/272/254.

(080058443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

THQ Wireless International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.701.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique le 27 mars 2008

En date du 27 mars 2008, l'Associé Unique de THQ Wireless International S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Mattia Danese en qualité de gérant de la société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo (O), Pays-Bas résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 21 mars 2008 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company

Signatures

Référence de publication: 2008052465/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.